



DIETETIQUE – UFC3

Public

- Étudiants en EMC, à partir de 1^{ère} année au Cedre ou dans une autre école ;
- Professionnels de santé souhaitant élargir leur formation initiale à l'approche traditionnelle de l'ethnomédecine chinoise ;
- Enseignant ou pratiquants d'arts martiaux traditionnels orientaux souhaitant approfondir le volet santé de leur art ;
- Enseignants en techniques corporelles de santé et de Bien-être souhaitant approfondir le volet santé de leur art ;
- Toute personne désireuse de s'investir dans une approche de soins holistique, préventive et curative ;
- Personne en situation de handicap et dont le handicap permet la pratique de l'EMC;

Prérequis

- Être capable de prendre des notes efficacement durant un exposé magistral ;
- Être capable de travailler en autonomie pour mémoriser et approfondir les notions et pratiques abordées en formation ;

Objectifs de formation

- Acquérir les principes d'une alimentation saine ;
- Adapter la cuisine chinoise à la cuisine européenne ;

Compétences

1. Donner des conseils de santé fondés sur la diététique selon l'EMC ;

Effectif

- Minimum : 15
- Maximum : 20

Durée

- Durée : 24 heures
- Répartition : 3 jours consécutifs

Lieu de la formation

- Le campus du Cedre – 51 rue Nationale – 56410 Erdeven

Modalités et délai d'accès

- Accès :
 - pour les étudiants du Cedre, par inscription auprès de l'école en envoyant le bulletin et le règlement au complet ;
 - pour les autres participants, après étude de la fiche de renseignement ;

- Délai : jusqu'à atteinte du nombre maximal d'inscription, sous réserve d'un nombre suffisant de participants ;
- Le bulletin d'inscription et la fiche de renseignement sont disponibles sur le site www.cedre.org ou par courriel, sur simple demande ;

Tarif/financement

- Frais de dossier : 50€ (sauf pour les étudiants du Cedre);
- Frais pédagogiques en cas financement personnel : 360€ (15€/h) ;
- Frais pédagogiques en cas financement par entreprise ou OPCO: 552€ (23€/h) ;
- Tout financement autre que personnel, doit faire l'objet d'une demande de dossier au moins 2 mois avant le début de la formation ;
- Pas de financement par le CPF ou Pôle Emploi ;

Formateurs

- Praticiens/formateurs en Ethnomédecine chinoise

Modalités pédagogiques

- Présentiel avec explications théoriques ;
- Travail en sous-groupe

Moyens matériels

- Salles de cours théorique et pratique avec table individuelle ou en binôme, table de soin, avec accès et mobilier pour PSH;
- Matériel pédagogique spécifique;
- Matériel technique spécifique à la pratique ;
- Tableaux blancs, écran de projection, vidéoprojecteur ;

Modalités d'évaluation

- Questionnaire ;

FICHE D'INFORMATIONS MODULES/STAGES
(sauf pour les étudiants du CEDRE)

Nom/Prénom		
Prérequis : 1) je suis capable de poser un diagnostic différentiel en EMC 2) je suis capable de réaliser un traitement d'acupuncture en EMC 3) je connais les notions de base de la pharmacopée chinoise	OUI	NON
	OUI	NON
	OUI	NON
Je suis étudiant en EMC/ MTC	Nom de l'école suivie :	Niveau d'étude atteint :
Je suis Praticien de santé ou Thérapeute	Domaine de compétence : J'exerce depuis :mois/ ans	J'exerce comme : (cocher) Indépendant(e) Salarié(e) du privé Salarié(e) du public
Autres métiers		
Qu'attendez-vous de cette formation ?		
Situation de handicap (Décrire le type)		
Besoins de compensation liés au handicap (Décrire)		

Programme

DIETETIQUE

Formatrice : Catherine Zanoia

"Le riz blanc avec du beurre fondu et du sucre blanc n'est pas un mets de ce monde"
Al-Asmai, philosophe arabe, (740-828).

La diététique chinoise ne consiste pas à apprendre à manger chinois, mais à comprendre les principes d'une alimentation saine selon la Médecine Traditionnelle Chinoise.

Ce cours hérité des enseignements du Dr Leung Kok Yuen, nous rappelle pourquoi l'alimentation est le premier des médicaments.

"Coquina medicinae famulatrix est" (la cuisine est la servante de la médecine),
Térence, poète comique latin, 190-159 av. J.-C.

"Que ton aliment soit ta seule médecine"
Hippocrate, 460-370 av. J.-C.

PROGRAMME :

I. Ingrédients de base de la cuisine chinoise – adaptés à la cuisine européenne

- Les 5 céréales
- Les aliments complémentaires
- Pyramide alimentaire.... selon les chinois
- Les boissons
- Les produits fondamentaux et ingrédients indispensables

II. Diététique, jouissance, habitudes et mise en pratique

- Les repas chinois, quand, quoi, comment....
- Choisir ses aliments sains et sans excès
- Les saveurs, natures, couleurs et textures
- Recettes modernes

III. Soigner par la diététique

- Physiologie de la digestion
- Les maladies présentées par le Dr Leung
- Les déséquilibres les plus fréquents

Bulletin d'inscription

DIETETIQUE

Formatrice : Catherine Zanoia

DATES ET LIEUX DU STAGE:

- du 29 novembre au 1 décembre 2022 – 3 jours
- Le Campus du CEDRE – 51 rue Nationale – 56410 Erdeven
- 9h00 13h00 – 14h30 18h30

M. Mme Melle

Nom.....Prénom.....

Profession actuelle:.....

Téléphone mobile :.....Email :.....

Adresse :.....

.....

MONTANT DE LA FORMATION :

	Financement personnel	Financement par organisme ou entreprise	
	15€/heure	Prise en charge partielle 19€/heure	Prise en charge intégrale 23€/heure
Frais de dossier	50€	50€	199€
Frais de formation	360€	456€	552€

MODES DE REGLEMENT (cocher le règlement choisi): uniquement pour les financements étudiants

- Règlement comptant sans escompte
- Règlement en 2 fois (**par chèque uniquement- envoyer les 2 chèques ensemble**) :
- Rgl 1 : 250€ d'acompte + frais de dossier, à l'inscription
 - Rgl 2 : solde, 1 mois avant la formation

Attention : Chaque document (inscription + CGI) doit être signé et renvoyé au CEDRE.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

- Ci-joint, mon règlement à l'ordre de Sarl CEDRE (sauf en cas de prise en charge connue avant l'inscription)
- Je reconnais avoir été bien informé(e) du calendrier, du programme, des conditions de règlement et des conditions générales d'inscription soit par le site internet www.cedre.org, soit lors d'une réunion ou d'un entretien.
- Toute inscription vaut acceptation, sans réserve, des conditions générales.
- J'autorise la publication, de photos ou vidéo prises lors de la formation, sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'école (en cas de désaccord, barrer la phrase).
- Conformément aux dispositions européenne RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles) vous pouvez accéder à vos données personnelles sur simple demande.

Date :

« Lu et approuvé »

Nom, Prénom, Signature :

Conditions générales d'inscription Stages 2022

1. Candidature :

Candidats hors CEDRE :

La formation est ouverte à toute personne ayant les prérequis indispensables stipulés dans le dossier de candidature, qui comprend, outre les présentes conditions : une copie de la carte d'identité, un dossier de positionnement, un bulletin d'inscription, une photo, et le règlement de l'inscription à la formation (non encaissé tant que la candidature n'est pas validée). Ces documents doivent être dûment remplis et signés. Tout dossier de candidature incomplet ou illisible ne sera pas traité.

Etudiants inscrits à l'année au CEDRE :

Chaque étudiant du CEDRE est admis d'office au stage de son choix.

2. Inscription :

L'inscription d'un(e) participant(e) à un stage n'est acquise qu'après la réception du dossier d'inscription complet.

Toute inscription à une formation du CEDRE vaut acceptation sans réserve du montant de la formation, des modes de règlement et des conditions générales d'inscription.

3. Tarif/Financement (cf. bulletin d'inscription) :

Financement personnel :

Montant par participant, quelle que soit sa situation familiale ou sociale.

- frais de dossier : 50€
- frais de formation : à partir de 400€

En cas d'inscription à 2 stages dans l'année, une remise de 5% est accordée à partir du 2^{ème} stage à l'exception du Clinicat.

Cette remise est réservée aux étudiants du CEDRE

Financement par organisme/entreprise :

- frais de dossier : 70€
- frais de formation : à partir de 552€

Aucune dispense n'est accordée sur les frais de dossier.

Les frais de formation varient en fonction de la durée du stage.

4. Règlement (cf. bulletin d'inscription) :

Le règlement intégral du stage donne droit à la participation aux cours correspondants.

Ce montant n'inclut pas les frais de déplacements, de repas, d'hébergement et tous autres frais annexes, qui restent à la charge du participant.

L'intégralité du montant du stage doit être réglée avant le début de la formation.

Pour 1 stage, deux modes de règlement sont proposés :

- 1) comptant sans escompte à l'inscription, par chèque ou virement.
- 2) en 2 fois avec acompte de 250€ et solde 1 mois avant la formation

Pour 2 stages : une 3^{ème} modalité est acceptée :

3) en 3 fois sans frais par chèque (remise des 3 chèques à l'inscription) ou virement. Encaissement du premier versement à l'inscription, puis le solde 1 mois avant la formation.

5. Présence :

La présence au stage est validée par la signature d'une feuille de présence, par le formateur et par l'étudiant.

En cas d'absence inévitable, une justification doit être fournie au CEDRE par écrit.

6. Changements lieux et dates:

En cas de nécessité, le CEDRE se réserve la possibilité de modifier le lieu de stage, tout en restant dans un rayon de 150 km par rapport au lieu initialement prévu.

Le CEDRE se réserve le droit exceptionnel de déplacer la date d'un stage de formation prévu. Sauf impondérable de dernière minute, ce report sera notifié par courriel aux participants un mois au moins avant la date initialement prévue.

Ces changements organisationnels ne peuvent donner lieu à aucune annulation et/ou demande de remboursement de la part de l'étudiant(e).

7. Annulation du fait de CEDRE:

En cas d'annulation de la formation initialement prévue, les participants seront intégralement remboursés.

8. Rétractation/Désistement/Abandon :

Une rétractation est possible dans un délai de 10 jours (excepté si la formation a déjà démarré) courant à partir de la date de signature de l'inscription, par lettre recommandée avec AR. Le règlement est alors restitué à l'exception des frais de dossier. Au delà de ce délai, aucun règlement ne sera restitué.

En cas de désistement de la part d'un(e) participant(e) moins d'un mois avant la date du début de la formation, le CEDRE n'est tenu à aucun remboursement. Dans tous les cas, les frais de dossier et l'acompte restent acquis au CEDRE.

En cas d'abandon de la part d'un(e) étudiant(e) au cours de la formation, quel qu'en soit le motif, le CEDRE ne procède à aucun remboursement. *

* exception : s'il est avéré, sur la base d'un certificat médical, que la situation de santé d'un(e) participant(e) ne lui permet pas de poursuivre sa formation, un remboursement du solde de sa formation est possible.

9. Exclusion :

Tout manquement aux valeurs du CEDRE, toute attitude portant atteinte au bon déroulement des cours, à la dégradation des locaux, au bien-être ou à l'intégrité des participants ou des formateurs, sont susceptibles d'exclusion immédiate et sans remboursement.

Date, Mention « Lu et approuvé », nom, signature :